

**PROCÈS VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 AVRIL 2025**

Le 10 avril 2024 à 18 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie, lieu habituel des séances, au nombre prescrit par la loi.
Il est présidé par Dominique BILLOT, Maire de la Commune.

Présents : Dominique BILLOT, Zora CHAFFARD QOCHIH, Elisabeth FORIEN, Marie-Cécile MENETRIER, Florence MIdIERE, Jérôme MOUILLOT et Christian NOUVELOT.

Absent(s) excusé(s) : Mathilde LEGGHE.

Excusé(s) et représenté(s) par pouvoir : Stéphanie MOREAU (pouvoir donné à Marie-Cécile MENETRIER).

Absents : Nicolas DAGNEAUX, Hervé ROLLET et Fabrice ROUSSE.

Secrétaire de séance : Elisabeth FORIEN

Monsieur le maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18 heures 15.

1 - Approbation des comptes-rendus du Conseil Municipal du 20 décembre et 20 février 2025

Le compte-rendu du conseil municipal du 20 décembre 2024 est approuvé à l'unanimité.
Le compte-rendu du conseil municipal du 20 février 2025 est approuvé à l'unanimité.

2 - Approbation du compte de gestion (délibération n°2025-12D)

Monsieur le Maire explique les principes du compte de gestion.

Le compte de gestion est le reflet du compte administratif qui est le bilan financier de l'ordonnateur (c'est-à-dire le maire). Il retrace les opérations effectuées durant l'année écoulée et est élaboré par le comptable public (Trésor Public).

Vu l'article L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif à l'adoption du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que le compte de gestion 2024 établi par le Trésorier Principal de Lons le Saunier, est conforme au compte administratif 2024 (M57) de la commune voté ce jour,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Comptable public.

3 - Approbation du compte administratif (délibération n°2025-13D)

Le compte administratif retrace l'exécution du budget pour l'année 2024.

Ce document comptable permet, tant en dépenses qu'en recettes, en Section d'Investissement que de Fonctionnement, de :

- Comparer les prévisions et les réalisations,
- Dégager les crédits à répartir, qui correspondent à des crédits affectés à des opérations ou actions non achevées en totalité à la clôture de l'exercice.

Mme CHAFFARD QUOCHIH, troisième adjoint en charge des Finances, présente les résultats de l'exercice 2024 et Mme Elisabeth FORIEN, 1^{ère} adjointe, soumet au vote le Compte Administratif 2024.

BUDGET	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENTS		ENSEMBLE	
	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)	DEPENSES ou DEFICIT (1)	RECETTES ou EXCEDENTS (1)
Résultats reports	0.00 €	183 512.80 €	92 556.85 €	0.00 €	92 556.85 €	183 512.80 €
Opérations de l'exercice	285 760.05 €	405 960.96 €	199 650.43 €	134 484.94 €	485 410.48 €	540 445.90 €
TOTAUX	285 760.05 €	589 473.76 €	292 207.28 €	134 484.94 €	577 967.33 €	723 958.70 €
Résultats de clôture	0.00 €	303 713.71 €	157 722.34 €	0.00 €	157 722.34 €	303 713.71 €
Reste à réaliser	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAUX CUMULES	285 760.05 €	589 473.76 €	292 207.28 €	134 484.94 €	577 967.33 €	723 958.70 €
RESULTATS DEFINITIFS		303 713.71 €	157 722.34 €			145 991.37 €

Résultat cumulé en fonctionnement : + **303 713,71€**

Résultat cumulé en investissement : - **157 722,34€.**

Le déficit en investissement sera à combler par la section de fonctionnement ce qui donne un résultat de l'année cumulé investissement et fonctionnement de : + **145 991,37€**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants arrête les montants définitifs du Compte Administratif 2024 tels qu'indiqués ci-dessus et conformes au Compte de Gestion approuvé ce jour.

3 – Affectation du résultat de fonctionnement 2024 (délibération n°2025-14D)

Mme CHAFFARD QUOCHIH, troisième adjoint en charge des Finances, présente l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2024.

Une fois le Compte Administratif voté, il est possible de reprendre, dans le Budget Primitif, les résultats de l'exercice précédent ainsi constatés.

Résultat de fonctionnement

<u>A. Résultat de l'exercice</u>	120 200,91 €
<u>B. Résultat antérieurs reportés</u>	183 512,80 €
C. Résultat à affecter (A+B)	303 713,71 €
<u>D. Solde d'exécution d'investissement</u>	- 157 722,34 €

E. Solde des restes à réaliser d'investissement

0,00 €

Besoin de financement F (D+E)	- 157 722,34 €
AFFECTATION = C (G+H)	303 713,71 €
Affectation en réserves R1068 en investissement	157 722,34 €
H. Report en fonctionnement R002 (2)	145 991,37 €
DÉFICIT REPORTE D002 (5)	0.00 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, vote l'affectation du résultat.

4 – Taxes directes locales pour 2025 (délibération n°2025-16D)

Monsieur le Maire indique que les taxes directes locales correspondent aux :

	Taux
	Chilly-le-Vignoble
Taxe foncière	42 %
Taxe Foncière non Bâti	29.62 %
Taxe d'habitation (résidence secondaire)	9.93 %

L'ensemble des taxes rapportent à la commune 232.091€, ce qui est correct.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, vote le maintien des taux.

5 – Budget Primitif 2025 (délibération n°2025-15D)

Monsieur le Maire présente le budget primitif 2025.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<u>FONCTIONNEMENT</u>	463 694€	540 966,37€
<u>INVESTISSEMENT</u>	505 376,34€	505 376,34€

Le Conseil Municipal décide de voter le budget en déséquilibre pour la section de fonctionnement (+ 77 272,37€) afin de bien faire apparaître le fonds de roulement.

Monsieur le maire expose les projets qui sont prévus au budget 2025. Il est décidé de faire appel à un emprunt au minimum.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal, approuve le budget primitif principal 2024 présenté par Monsieur le Maire, aux sommes indiquées précédemment.

6 – Solidarité avec la Birmanie

Après réflexion, pas de subvention accordée. Les aides dans le cadre de sinistre seront attribuées aux départements français, territoires français et pays dès lors d'un habitant est lié à ce pays. Les demandes seront étudiées au cas par cas.

7 – RODP GRDF (délibération n°2025-17D)

Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil des règles de calcul des redevances pour l'occupation du domaine public des communes et des départements par les ouvrages transport et de distribution de gaz et par les canalisations particulières, codifiées aux articles R. 2333-114 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Linéaire du réseau public de distribution : 4066 mètres (L)

Redevance : $(0.035 \times L + 100) \times 1,42$

Soit 344€ pour 2024.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, émet un avis favorable.

8 – Demande de subvention par l'école de Messia-sur-Sorne (délibération n°2025-18D)

Monsieur le Maire lit un mail transmis par l'école de Messia sur Sorne qui sollicite une aide financière de la commune dans le cadre d'un projet scolaire « Vendée Globe ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention de 166€.

9 – Demande de subvention par l'école de Voiteur (délibération n°2025-19D)

Monsieur le Maire lit un courrier transmis par le collège de La Salette sollicitant une aide financière pour un voyage scolaire auquel participe 2 élèves de Chilly le Vignoble.

Il est rappelé que les enfants de Chilly-le-Vignoble bénéficie d'une subvention de 15% du montant restant à charge des familles et que cette subvention est versée aux établissements qui sera chargé de réattribuer aux familles concernées. Pour rappel la demande de subvention doit émaner de l'établissement scolaire au moins une semaine avant le départ des enfants.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention totale de 72€.

10 – Délibération pour subvention voyage scolaire (délibération n°2025-20D)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le nombre croissant de demandes de subventions pour les voyages scolaires et qu'il convient de modifier la délibération du 14 juin 2017

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'attribuer une subvention de 15% du montant restant à charge des familles des élèves domiciliées à Chilly-le-Vignoble, et qu'elle sera versée à l'établissement scolaire qui sera chargé de réattribuer aux familles concernées,

La séance est levée à 20 heures 15
Prochaine séance du conseil municipal
Date à définir

M. Dominique BILLOT, Maire

La Secrétaire de
séance.



Elisabeth Forcier.

